

teurs de langue anglaise qui ont apporté à la cause de la minorité franco-ontarienne l'appui de leur parole ou de leur plume.

Cette résolution, lue, le même soir, à la réunion publique, nombreuse et distinguée, par laquelle se clôturait le congrès, à l'Université Laval, y devait être approuvée et ratifiée d'acclamation.

Le congrès enregistre à son procès-verbal l'expression de la douleur sincère que lui inspire la mort récente de M. Albert-E. Chagnon, directeur du *Journal de Waterloo*, l'un des fondateurs de la Ligue, et membre de son Bureau de Direction. Il prescrit qu'une somme de deux piastres (\$2.00) soit appliquée à faire célébrer des messes pour le repos de l'âme du regretté défunt, tel qu'il fut prévu et décrété, lors du précédent congrès, pour feu l'abbé Lortie.

Après l'expédition de diverses affaires de routine, et les élections annuelles, le congrès s'ajourne.

La caractéristique distinctive de ce cinquième congrès annuel fut qu'il coïncida avec la manifestation organisée, à Québec, par la Ligue de la Presse Catholique, de langue